

LA MAIRIE VOUS ACCOMPAGNE



ÉDITÉ LE 2 NOV. 2020

Au vu de l'accélération de l'épidémie de Covid-19, le gouvernement a pris la décision d'appliquer un nouveau confinement. Moins strict que le premier au printemps, **ce confinement impacte considérablement nos vies.**

Comme précédemment, **la Ville publie une lettre d'informations visant à informer tous les Castels des dispositions en vigueur**, aussi bien nationalement que localement. Les mesures changeant régulièrement, **le suivi des canaux d'informations habituels (presse, radio, TV, Internet...) demeure toutefois indispensable.**

L'une des grandes différences de ce confinement tient au **maintien de l'ouverture des établissements scolaires** et de la **continuité des services publics**. La Ville œuvre naturellement en ce sens et c'est ainsi que les **accueils périscolaires** du matin et du soir sont maintenus avec un protocole sanitaire renforcé, tout comme la **restauration scolaire**.

De même, **un accueil est assuré dans toutes les structures municipales de la Ville** : Hôtel de Ville, Pôle Jean-Pierre Lebègue, Centre communal d'action sociale, centres sociaux aux Vaucrises, à Blanchard et à la Vignotte/Filoirs. **Afin de limiter les déplacements, les démarches par téléphone, courrier et Internet sont à privilégier.**

Ce nouveau confinement nous demande à tous de nombreux efforts, nécessaires pour permettre au personnel soignant de pouvoir soigner chacune et chacun, quel que soit son état de santé ou son âge. **Pour eux, pour nous, respectons le confinement et continuons d'appliquer les mesures barrières.**



Alors que les crises s'accumulent et que les tensions sociétales sont de plus en plus vives, il revient à chacun de faire preuve de solidarité, de responsabilité et de faire face, ensemble.



Sébastien Eugène



En raison des délais d'impression et de diffusion, ce Flash Info n°4 vous est distribué la même semaine que la troisième édition du magazine « Vivre Château-Thierry ». À la suite de l'annonce des dernières mesures gouvernementales, certaines informations annoncées dans le magazine peuvent donc être obsolètes.

Votre médecin traitant reste votre premier interlocuteur, également pour les symptômes de la Covid-19. Il est indispensable de continuer à consulter pour les autres pathologies afin d'éviter qu'elles ne s'aggravent.

En cas de gêne respiratoire sévère et/ou de symptômes grippaux sévères, contactez le 15 ou rendez-vous aux urgences.



■ DÉPISTAGE PAR TEST PCR

► Le laboratoire d'analyses Corcy réalise des tests PCR sur rendez-vous uniquement (pour les personnes asymptomatiques), du lundi au samedi de 8h45 à 10h

📍 43, rue Carnot, 02400 CHÂTEAU-THIERRY // Tél. 03 23 83 25 87

► Le laboratoire d'analyses Unilabs BIOCT réalise des tests PCR sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h30 à 10h30 et de 13h à 14h et le samedi de 8h30 à 10h30

📍 14, avenue de l'Europe, 02400 CHÂTEAU-THIERRY // Tél. 03 23 69 54 90

► Afin de désengorger les laboratoires privés, la Ville de Château-Thierry et l'Agence Régionale de Santé (ARS) organisent **des sessions gratuites de dépistage**, tous les mardis (à l'exception du premier mardi de chaque mois) de 12h à 16h et tous les jeudis de 9h à 13h au 8 rue du Château. Ces tests s'adressent aux mineurs et aux majeurs, Castels ou non, et **sont accessibles sans rendez-vous**. Il est demandé à chaque personne de se présenter avec sa pièce d'identité et sa carte vitale.

■ DÉPISTAGE PAR TEST ANTIGÉNIQUE

Les pharmacies de Château-Thierry réalisent aussi des tests antigéniques qui permettent d'obtenir des résultats en 15 à 30 minutes.

Moins fiables que les tests PCR, ils sont uniquement recommandés pour :

- Les personnes qui ne présentent pas de symptôme et qui ne sont pas cas contact
- Les personnes symptomatiques de moins de 65 ans
 - n'ayant pas un profil à risque (obésité, diabète, etc.) susceptible de développer une forme grave de la maladie
 - dont le test a lieu moins de 4 jours après l'apparition des premiers symptômes

SERVICES PUBLICS

■ ÉDUCATION

Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans. La prise en charge périscolaire est également maintenue et **les accueils périscolaires du matin, midi et soir se feront exceptionnellement au sein des écoles avec port du masque obligatoire dès 6 ans**. Concernant l'enseignement supérieur, l'ensemble des cours magistraux et travaux dirigés sont désormais en distanciel sauf exception pour certains travaux pratiques.



■ SERVICES PUBLICS

L'accueil du public reste assuré dans chaque structure municipale (Hôtel de Ville, Pôle Jean-Pierre Lebègue, Centre communal d'action sociale (CCAS) et les centres sociaux (Nicole Bastien à Blanchard, La Rotonde aux Vaucrises et Antenne Vignotte/Filoirs à l'espace d'activités U1). Les services sont disponibles **en privilégiant les contacts par mail ou téléphone** (Vie associative, Sport, Santé, Communication, Éducation-jeunesse, Espace famille, Finances, Ressources humaines, Urbanisme)

► **Services ouverts** : Périscolaire, Cuisine centrale, Police municipale, Médiateurs, État Civil (sur rendez-vous), Services techniques et Entretien

► **Services à fonctionnement adapté** : Médiathèque (un système de prêt de livre à la demande est mis en place - plus d'informations au 03 23 85 30 85) et Conservatoire (cours assurés en visio-conférence)

► **Services fermés** : Musée Jean de La Fontaine, Palais des Rencontres, Silo U1 et Ateliers d'Art

■ LE CCAS À VOS COTÉS

Vous rencontrez une difficulté ou avez besoin d'un renseignement ? Le Centre communal d'action sociale (CCAS) reste à votre disposition.

- Pour une aide alimentaire, une difficulté financière ou un soutien administratif
📍 15, avenue de la République // Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 17h // Tél. 03 23 69 42 12
- Les permanences Social - Santé - Logement s'effectuent sur rendez-vous uniquement. Contactez le CCAS au 03 23 69 42 12 pour plus d'informations.



■ VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ? VOUS SOUHAITEZ AIDER ?

Le CCAS met en place des mesures de solidarité à travers sa plateforme d'entraide BIP POP lancée en octobre 2019 :



- Le **portage gratuit de courses et de médicaments à domicile** en semaine

Portage de courses à domicile :

- Un professionnel du CCAS vous expliquera la démarche à suivre.
- Le bénévole réalisera et portera au domicile les courses ainsi que les tickets de caisse justificatifs.



Portage de médicaments à domicile :

- Le bénévole ira chercher l'ordonnance avec les papiers si la personne n'est pas enregistrée dans une pharmacie.
- Le bénévole ira ensuite chercher les médicaments et les déposera.

- Si vous souhaitez bénéficier d'un **temps d'échange pour rompre l'isolement**, des bénévoles et professionnels du CCAS vous contacteront par téléphone au rythme que vous souhaitez. Il s'agit de prendre des nouvelles et d'échanger en toute simplicité...

Vous souhaitez en bénéficier ou devenir bénévole ? Contactez le CCAS au 03 23 69 42 12.

Le bénévole est invité à ne pas entrer dans le domicile et devra respecter les gestes barrières.



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUX FAMILLES

Pendant cette période de confinement, les relations familiales peuvent se tendre. Afin d'éviter les violences familiales, le CCAS renforce son soutien et vous met en relation avec un professionnel au 06 48 17 75 49. Un dispositif national de soutien psychologique est également déployé à partir du numéro vert : 0 800 130 000.

■ L'ACHAT DE MASQUES REMBOURSÉ

Afin de permettre à tous de pouvoir se protéger durant cette crise sanitaire, la Ville et le CCAS ont mis en place une aide permettant aux foyers les plus modestes de se faire rembourser les dépenses liées à l'achat de masques lavables ou jetables (sur justificatif de preuve d'achat). Pour bénéficier de cette aide, contactez le CCAS au 03 23 69 42 12 ou par mail à contact@ccas-chateau-thierry.fr

APPLICATION « TOUS ANTI COVID »

Afin de rompre les chaînes de transmission et ralentir la propagation du virus, le Gouvernement a lancé l'application mobile TousAntiCovid qui permet à l'utilisateur **d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19**.

Concrètement, l'application permet à tout utilisateur testé positif à la Covid-19 de prévenir immédiatement les personnes qu'il aurait pu contaminer durant sa période de contagiosité.

Plus d'informations sur www.gouvernement.fr



Disponible sur l'App Store



Disponible sur Google Play

SE DÉPLACER

■ DÉPLACEMENTS

Les déplacements sont limités à certains cas et **uniquement à condition d'être muni d'une attestation parmi les suivantes** :

- ▶ Une attestation de déplacement dérogatoire pour les déplacements ponctuels
- ▶ Un justificatif de déplacement professionnel
- ▶ Un justificatif de déplacement scolaire

L'attestation est accessible sur interieur.gouv.fr et sur l'application **TousAntiCovid**



Le port du masque reste obligatoire dans tous les espaces publics de la ville de Château-Thierry entre 7h et 20h.

Les parcs, jardins, espaces forestiers, bords de Marne et de rivières et le château médiéval **restent ouverts au public** pour des déplacements à 1 km maximum de son domicile.

■ STATIONNEMENT

Durant la période du confinement, le stationnement en zone bleue n'est plus limité dans le temps. En revanche, le stationnement gênant continuera d'être verbalisé normalement (stationnement sur place réservée aux personnes handicapées, sur passage piéton, etc.).

■ MARCHÉS & COMMERCES

Les marchés du vendredi matin (place de l'Hôtel de Ville) et du mardi matin (Vaucrises) **restent ouverts, uniquement pour les commerces alimentaires**.

Les commerces dits « essentiels » sont autorisés à ouvrir pendant le confinement. Retrouvez la liste des établissements autorisés à ouvrir sur aisne.gouv.fr.

Une carte interactive des commerces ouverts est à disposition sur www.chateau-thierry.fr/commerces-covid. Il est indiqué les possibilités de livraison ou de vente à emporter, le cas échéant.



⚠ La vente d'alcool à emporter est interdite de 21h à 7h dans le département.

CULTURE & LOISIRS

■ ANNULATION DES ÉVÉNEMENTS ET DES RÉUNIONS DE LIEU DE VIE

Jusqu'au 1^{er} décembre, l'ensemble des **grands événements** dont le Salon d'Automne, la foire et la braderie de Novembre ainsi que les spectacles ne se tiendront pas.

Les **réunions de lieux de vie** organisées en novembre et décembre n'auront également pas lieu.

D'autres manifestations socio-culturelles, comme le Festisol et la Nuit des Musées, se dérouleront de manière digitale.

RESTEZ INFORMÉS

■ LES NUMÉROS UTILES



Mairie

03 23 84 86 86



CCAS

03 23 69 42 12



Soutien
psychologique
06 48 17 75 49



Police Municipale

06 80 16 67 43



Police Nationale

17



Numéro vert
(Informations Covid)
0 800 130 000

RESTEZ
CONNECTÉS



Ville Château Thierry



@chateau_thierry



@villedechateauthierry



Application Château-Thierry



www.chateau-thierry.fr